



Reclamation taxe foncière apres liquidation de communauté

Par **ambre59**, le **06/10/2012** à **20:38**

Bonjour,

la liquidation de communauté etant terminé, mon ex mari me reclame la moitié des taxes foncières depuis 2008, il se permet de prelever ces sommes sur le montant de la prestation compensatoire qu'il me paye tous les mois.

En a t'il le droit?

Dans la negative, que puis je faire?

Merci pour vos réponses.

Bonne soirée

Par **cocotte1003**, le **07/10/2012** à **11:42**

Bonjour, non votre marine peut se permettre de faire des déduction sur votre pension (que se soit à vous ou pas de régler la taxe fonciere), on ne efat pas justice soit meme en France.

Vous lui envoyez une LRAR lui demandant de vous régler la totalité de la pension sous huitaine sans quoi vous remettez le dossier à un huissier (c'est lui qui payera les frais d'huissier), vous demandez à l'huissier une saisie sur e salaire de votre exs i vous connaissez son employeur cordialement